



Dans le cadre d'un raccordement nécessitant une extension de réseau, vous recevrez un devis du Sy.MEG pour la réalisation des travaux.

Un second devis pourra vous être envoyé par EDF dans le cadre d'une demande de branchement au réseau électrique.

NOTRE CONSEIL

Avant le début de votre construction, rapprochez-vous de votre banque afin d'inclure le coût du raccordement dans votre prêt.

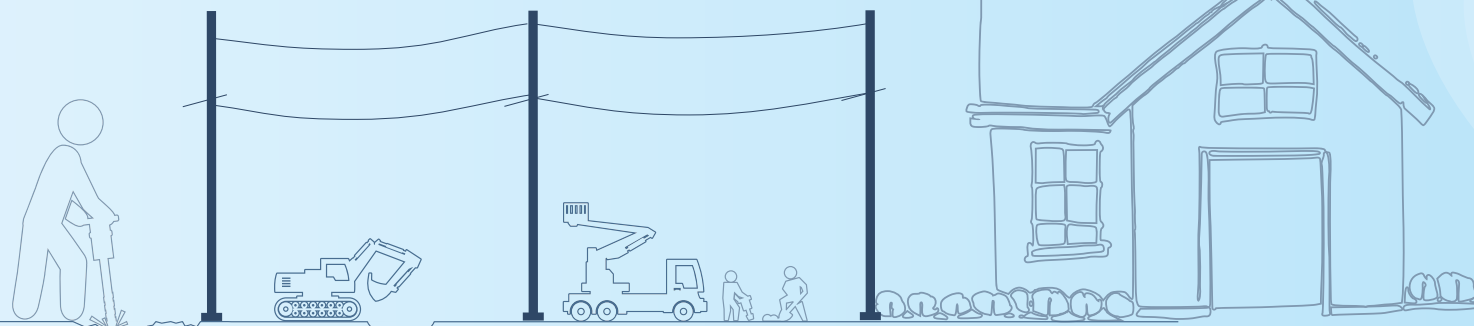
IMPASSE GUY CORNELY
ZAC DE HOUELBOURG
97122 BAIE-MAHAULT
Téléphone : 05 90 81 38 22
administration@symeg.net
www.symeg.net

HORAIRES D'OUVERTURE
LUN, MAR, JEU : 7H30-12H30
ET 13H30-16H30
MER, VEN : 7H30-13H00



MON
**RACCORDEMENT
ÉLECTRIQUE**

EN 3 ÉTAPES



ETAPE 1

DÈS L'OBTENTION DE MON PERMIS DE CONSTRUIRE

**JE CONTACTE LE SYMEG
QUI ETUDIE MON DOSSIER,
ME CONSEILLE ET INTERVIENT**

afin de recueillir toutes les informations
nécessaires à l'élaboration du devis.*

*Pièces à joindre : plan cadastral, plan de masse,
plan de situation (1/2500e), permis de construire,
relevé de propriété, pièce d'identité, RIB*

ETAPE 2

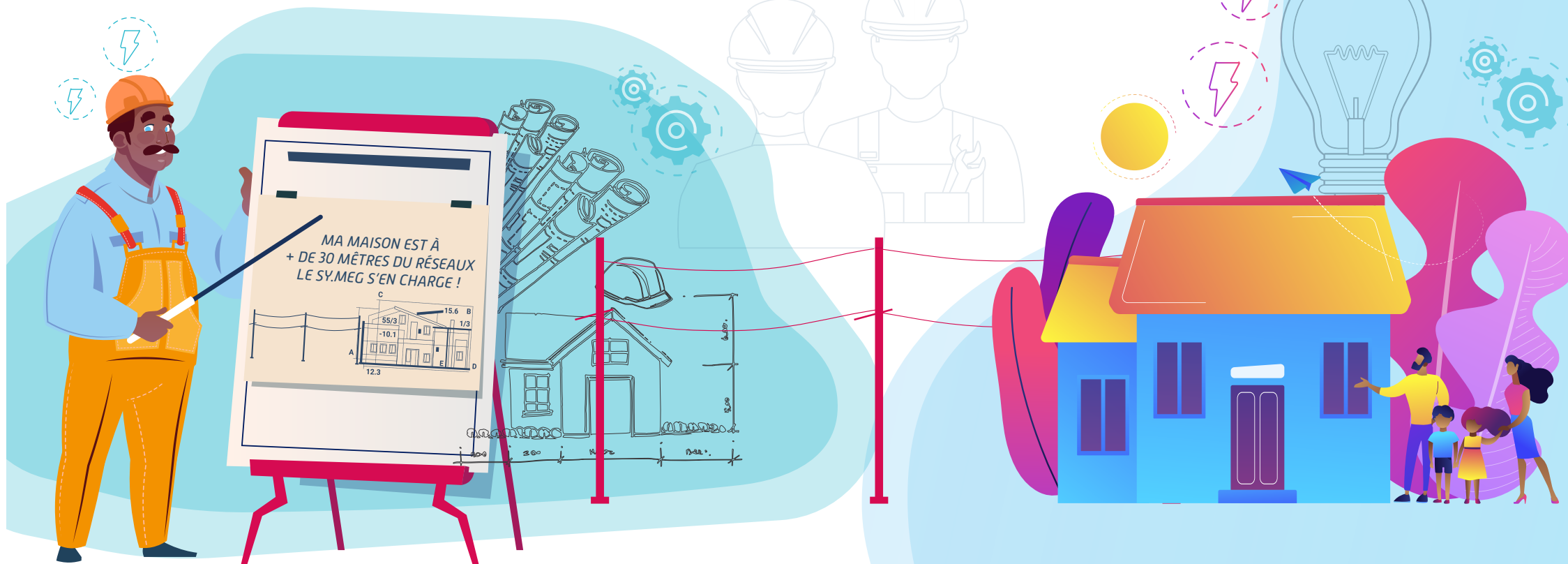
PENDANT MA CONSTRUCTION

**LE SYMEG EFFECTUE
LES TRAVAUX D'EXTENSION
DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE**
dès signature et règlement
du devis reçu après l'étape 1

ETAPE 3

A LA FIN DE MA CONSTRUCTION

ÇA Y EST JE SUIS RACCORDÉ !
Grâce aux travaux d'extension
effectués par le Sy.MEG,
j'ai pu faire ma demande
de branchement à EDF.



*Des frais de dossiers pourront être appliqués.